



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 15 novembre 2022

**CARBURANTS**

**Révision des prix maximums des produits pétroliers du 16 novembre zéro heure au 30 novembre 2022**

**A la suite du dernier arrêté préfectoral du 31/10/2022 qui fixait les prix maxima des produits pétroliers pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 novembre inclus, un nouvel arrêté relatif à ces prix maxima est publié et s'appliquera du 16 novembre zéro heure au 30 novembre 2022.**

Comme le prévoit la réglementation, le Préfet fixe les prix maxima des produits pétroliers dont les suivants :

- Supercarburant sans plomb
- Gazole
- Gaz de pétrole liquéfié

**Ces prix maximums (toutes taxes comprises) sont calculés en trois temps :**

- Tout d'abord, les prix maximums hors taxe sont établis à **partir d'une méthode de calcul mentionnée dans la réglementation et de données objectivables**. Ils prennent en compte les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux, et le cas échéant, leur marge commerciale.
- Dans un deuxième temps, les prix maximums toutes taxes comprises sont déterminés **en ajoutant aux prix hors taxe le montant des différentes taxes applicables**, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil Régional, dont les recettes contribuent au financement des collectivités locales. Contrairement à l'Hexagone, l'État ne perçoit ni TVA, ni taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sur les carburants consommés en Guadeloupe.
- Dans un troisième temps, **la remise forfaitaire financée par l'État** est appliquée aux prix toutes taxes comprises, soit **8,33 centimes par litre de carburant du 16 au 30 novembre 2022**.

**Du 16 novembre 2022 à zéro heure au 30 novembre 2022, les prix maxima applicables en Guadeloupe seront les suivants :**

	Du 16/11/2022 au 30/11/2022			Evolution par rapport à la période précédente (du 1 <sup>er</sup> au 15 novembre 2022)
	Prix maximum hors taxe	Prix maximum toutes taxes comprises	Prix maximum, remise financée par l'État comprise	
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,19	1,76	1,68	+0.10
Gazole( en €/l)	1,52	1,90	1,82	+0,07
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg)	19,01	20,01	SO	-0,58



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Déterminants de l'évolution mensuelle constatée**

- Les cours du Brut repartent à la hausse (+2,7%) avec l'escalade du conflit ukrainien au début du mois d'octobre.
- Les effets de cette escalade ont pour conséquence une flambée des cours des produits finis très supérieure à celle du brut (+18% pour l'essence et +12% pour le gazole).
- La baisse des cours du Butane de 12% s'explique par une saison anormalement chaude qui réduit fortement la demande en Europe.
- La parité EUR/USD poursuit sa baisse de 2,1 %, ce qui a un effet défavorable sur les prix d'achat (les carburants se négocient en dollars sur les marchés internationaux)

L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé du projet de révision des prix maximums, préalablement à leur application.